

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

HMB Aile de médecine – Transfert des activités du pôle FPE MCO25013

Maître d'ouvrage C.H.U. de Reims	45 rue Cognacq Jay 51092 Reims Cedex	tél. 03 10 76 69 89
Conduite d'Opérations Direction du Pôle Investissements, Logistique, Achats et Transition Écologique (PILATE)	Mr DERUELLE Rue Roger AUBRY 51092 REIMS Cedex	e-mail : ODERUELLE@CHU-REIMS.FR
Maitrise d'œuvre (SCO) Conduite d'Opérations Direction du Pôle Investissements, Logistique, Achats et Transition Écologique (PILATE)	Mr DERUELLE Rue Roger AUBRY 51092 REIMS Cedex	tél. 03 26 78 74 71 06 33 51 84 60 e-mail : ODERUELLE@CHU-REIMS.FR
SEM (DST SEM) Service Exploitation Maintenance (cellule Génie Électrique)	Mr HERENT Chef du service et chef de cellule Génie Électrique Rue Roger AUBRY 51092 REIMS Cedex	tél. 03 26 78 93 23 e-mail : CHERENT@CHU-REIMS.FR
SGRIS Gestion des risques immobiliers standard SGRIS	Mr FROMENTIN Chef de service Rue Roger AUBRY 51092 REIMS Cedex	tél. 03.26.78.74.19 e-mail : OFROMENTIN@CHU-REIMS.FR
Bureau de Contrôle SOCOTEC	Immeuble TERRANOVA 8 rue Jules Méline 51430 BEZANNES	tél. 03 26 40 60 40 06 19 58 69 44 e-mail : NICOLAS.RENOULT@SOCOTEC.COM
Coordination SSI ASIUM	25 rue de la Hayette 51100 ISLES SUR SUIPPES	tél. 06.51.40.93.10 e-mail : CONTACT@ASSIUM.FR
SPS VERITAS	54 rue René CASSIN 51430 BEZANNES	tél. 06 74 83 90 47 e-mail : FABIEN.FALSQUELLE@BUREAUVERITAS.COM



ANNEXE C.C.T.P LOT 1 MENUISERIES PLATRERIE

1	19/06/2026	REMARQUES CMP	O DERUELLE	
0	13/04/2026	Edition initiale IND 0	O DERUELLE	
Indice (En lettres sauf 1 ^{er} indice qui est 0)	Date JJ/MM/AAAA	Objet	Rédigé par (Initiale prénom + Nom)	Vérifié par (Initiale prénom + Nom)

1.	PRESCRIPTIONS GENERALES	4
1.1	DEFINITION ET PRESENTATION DU PROJET	4
1.1.1	DEFINITION DES TRAVAUX	4
1.1.2	PRESENTATION DU PROJET	4
1.2	OBLIGATIONS DE L'ENTREPRENEUR	4
1.2.1	RESPONSABILITE GENERALE	4
1.2.2	DEMARCHES ET AUTORISATIONS	4
1.2.3	REGLEMENTS ET NORMES A RESPECTER	4
1.3	DEMARCHE HQE	6
1.3.1	CHANTIER PROPRE	6
1.3.2	ETANCHEITE A L'AIR	6
1.3.3	MATERIAUX ET ECO-LABELS	6
2.	PRESCRIPTIONS PARTICULIERES.....	7
2.0	INSTALLATION DE CHANTIER.....	7
2.0.1	CLOISONS PROVISOIRES DE CONFINEMENT	7
2.0.2	TAPIS DE SOLS ANTI POUSSIERES	7
2.0.3	ZONE STOCKAGE ET STATIONNEMENT CHANTIER	7
2.0.4	OUVERTURE DES PORTES DEPOSE DES SERRURES ET CYLINDRES	7
2.1	TRAVAUX PREPARATOIRES - PURGE NETTOYAGES - DEPOSE DEMOLITIONS	8
2.1.1	TRAVAUX PREPARATOIRES PURGES ET NETTOYAGES.....	8
2.1.2	DEPOSE PERCEMENTS DEMOLITIONS.....	8
2.1.3	DEPOSE SIGNALÉTIQUE MURALE	8
2.2	MENUISERIES EXTERIEURES	8
2.2.1	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM	8
2.2.2	REMISE EN ETATE DE FENETRES BOIS	9
2.2.3	MISE EN PLACE GRILLES AERATION	10
2.3	MENUISERIES INTERIEURES.....	10
2.3.1	CLOISONS INDUSTRIALISEES EN ALUMINIUM	10
2.3.2	PORTES INTERIEURES	10
2.3.3	BOUCHEMENTS DIVERS.....	12
2.3.4	PLINTHES BOIS.....	13
2.3.5	PROTECTION DE PORTE	13
2.3.6	PROTECTION MURALE AU DOS DES POINTS D'EAU	13
2.3.7	POIGNEES DE PORTE - SERRURES – VENTOUSES-FERME PORTE	13
2.3.8	PATERE NYLON 65 X 73 MM :	14
2.3.9	ACCESSOIRES PMR	14
2.3.10	PLACARD	17
2.3.11	COFFRES ET GAINES	17
2.3.12	MAIN COURANTE	17
2.3.13	MISE AUX NORMES GARDES CORPS	18
2.3.14	RENFORTS DANS CLOISONS ET OU DOUBLAGES	18
2.3.15	BAGUETTES MOULURES BOIS DE FINITION	18
2.3.16	STORES	18
2.3.17	CONDAMNATION DE PORTES.....	19
2.3.18	PROTECTION MURALE PVC.....	19
2.3.19	SIGNALISATION – LOGOS.....	20
2.3.20	MEUBLE BOIS CACHE TUYAUX.....	21
2.4	PLATRERIE	21
2.4.1	REMANIAGE PLAFOND EXISTANT	21
2.4.2	PLAFOND DALLES 60X60	21
2.4.3	CLOISONS PLAQUES DE PLATRE	22
2.4.4	DOUBLAGES PLAQUES DE PLATRE	22

2.4.5	BOUCHEMENTS DIVERS.....	23
2.5	TRAVAUX DIVERS.....	23
2.5.1	PORTE AUTOMATIQUE	23
2.5.2	DETALONNAGE DE PORTES	23
2.5.3	ARRET MURAL	23
2.5.4	TABLETTE BOIS	24
2.5.5	EVEIL A LA VIGILANCE ET CONTREMARCHES.....	24

1. PRESCRIPTIONS GENERALES

1.1 DEFINITION ET PRESENTATION DU PROJET

1.1.1 DEFINITION DES TRAVAUX

Le présent cahier des clauses techniques particulières est indissociable des autres documents constituant le marché tel que défini dans le C.C.A.P. dans l'ordre de priorité des pièces constitutives du marché.

Ce document définit les prescriptions du présent lot MENUISERIE PLATRERIE et régit les interfaces administratives et techniques entre les différents intervenants.

1.1.2 PRESENTATION DU PROJET

Le présent cahier des clauses techniques particulières a pour objet la définition et la description des travaux du présent lot.

Le projet objet du présent dossier sont prévus aux niveaux RDC et ETAGE de l'aile de médecine HMB.

1.2 OBLIGATIONS DE L'ENTREPRENEUR

1.2.1 RESPONSABILITE GENERALE

Les dimensionnements et descriptions d'ouvrages et autres caractéristiques figurant aux plans et aux pièces écrites ne diminuent en rien l'obligation de conseil de l'entrepreneur.

Les travaux sont exécutés aux frais, risques et périls de l'entrepreneur, lequel sera tenu de prendre sous son entière responsabilité toutes précautions pour assurer en permanence la sécurité tant des tiers que celle de ses ouvriers ou préposés.

L'entrepreneur sera responsable de tous les accidents et dommages qui, par son fait ou manque de précaution, pourraient arriver aux personnes ou propriétés voisines sans qu'il puisse arguer d'un défaut de surveillance ou de direction du maître d'œuvre.

1.2.2 DEMARCHES ET AUTORISATIONS

L'entrepreneur devra, en temps voulu, effectuer toutes les démarches auprès des différents organismes et services concernés pour obtenir toutes les autorisations, instructions et accords écrits nécessaires à la réalisation des travaux.

L'entrepreneur transmettra une copie de toutes ces autorisations, instructions et accords ainsi que de toutes les correspondances à ce sujet au Maître d'Ouvrage et au Maître d'Œuvre.

1.2.3 REGLEMENTS ET NORMES A RESPECTER

L'ensemble des travaux seront exécutés suivant les règles de l'art, conformément au CCTP généralités TCE et en stricte conformité avec les textes en vigueur à la date du dépôt du permis de construire, notamment :

- DTU 36.1 - Menuiseries bois - Cahier des clauses techniques - Décembre 1984 - C1967/L255 - Erratum au CCT - Septembre 1986 - C2095/L272 - Modificatif n° 1 au CCT - Juin 1997 - C2958/L380 - Cahier des clauses spéciales - Décembre 1984 - C1967/L255 - Annexe commune aux DTU 36.1/37.1 - Février 1985 - C1974/L256 - Erratum à l'annexe commune - Juin 1985 - C2006/L260.

- DTU 39 - Miroiterie - Vitrerie - Cahier des clauses techniques - Mai 1993 - C2126/L276 - Amendement A1 au CCT - Mai 1998 - C3061/L391 - Amendement A2 au CCT - Juillet 1997 - C2969/L381 - Cahier des clauses spéciales - Mai 1993 - C2126/L276.
- DTU 25.1 - Enduits intérieurs en plâtre - Cahier des charges - Mai 1993 - C1237/L161 - Cahier des clauses spéciales - Mai 1993 - C1626/L206 - Mémento - Février 1982 - C1627/L206
- DTU 25.221 - Plafonds constitués par un enduit en plâtre - Cahier des charges - Mai 1993 - C353/L44
- DTU 25.222 - Plafonds fixés, plaques de plâtre à enduire, plaques de plâtre à parement lisse - Cahier des charges - Mai 1993 - C343/L43
- DTU 25.231 - Plafonds suspendus en éléments de terre cuite - Cahier des charges - Mai 1993 - C313/L39
- DTU 25.232 - Plafonds suspendus plaques de plâtre à enduite, plaques de plâtre à parement lisse directement suspendus - Cahier des charges - Mai 1993 - C343/L43
- DTU 25.31 - Ouvrages verticaux de plâtrerie ne nécessitant pas l'application d'un enduit plâtre, exécution des cloisons en carreaux de plâtre - Cahier des clauses techniques - Avril 1994 - C2723/L349 - Cahier des clauses spéciales - Avril 1994 - C2724/L349 - Mémento - Juillet 1994
- DTU 25.41 - Ouvrages en plaques de parement en plâtre (plaques à faces cartonnées) - Cahier des charges - Mai 1993 - C1721/L222 - Cahier des clauses spéciales - Mai 1993 - C1721/L222
- DTU 25.42 - Ouvrages de doublage et habillage en complexes et sandwichs plaques de parement en plâtre isolant - Cahier des clauses techniques - Mai 1993 - C2375/L305 - Cahier des clauses spéciales - Mai 1993 - C2375/L305 - Préambule - Décembre 1989 - C2375/L305 - Mémento - Décembre 1989 - C2375/L305
- DTU 25.51 - Plafonds en staff - Cahier des clauses techniques - Septembre 1994 - C2751/L353 - Cahier des clauses spéciales - Septembre 1994 - C2752/L353
- DTU 26.1 - Enduits aux mortiers de ciments, de chaux et de mélange plâtre et chaux aériennes - Cahier des clauses techniques - Mai 1993 - C2413/L309 - Amendement A1 au CCT - Mai 1994 - C2740/L352 - Cahier des clauses spéciales - Mai 1993 - C2413/L309 - Amendement au A1 au CSS - Mai 1994 - C2741/L352
- DTU 27.1 - Réalisation de revêtements par projection pneumatique de fibres minérales avec liant - Cahier des clauses techniques - Mai 1993 - C2362/L303 - Cahier des clauses spéciales - Mai 1993 - C2362/L303
- DTU 27.2 - Réalisation de revêtements par projection de produits pâteux - Cahier des clauses techniques - Mars 1997 - C2940/L377 - Cahier des clauses spéciales - Mars 1997 - C2940/L377

- Règles :
- Règles FB - Méthode de prévision par le calcul du comportement au feu des structures en béton - Octobre 1987 - C2188/L283
- Règles FA - Méthode de prévision par le calcul du comportement au feu des structures en acier et annexe (méthodologie de caractérisation des produits de protection) - Décembre 1993 - C1840/L238
- Règles BF88 - Méthode de justification par le calcul de la résistance au feu des structures en bois - Janvier Février 1988 - C2215/L286 - Erratum - Septembre 1988 - C2271/L292
- Règles FPM88 - Méthode de prévision par le calcul du comportement au feu des poteaux mixtes (acier + béton) - Septembre 1988 - C2270/L292
- Les Normes Françaises AFNOR, Avis Techniques et CPT concernés par les matériaux, matériels et produits mise en œuvre
- Les autres documents et clauses contenus dans le REEF
- Les clauses techniques particulières imposées dans le présent CCTP
- Les documents techniques et réglementaires et notamment les DTU, les cahiers des prescriptions techniques d'exécution et les avis techniques relatifs à d'autres corps d'état qui peuvent avoir des conséquences ou des contraintes sur la mise en œuvre des matériaux et produits du présent corps d'état
- Les textes et documents visés dans le CCTG / Marchés publics
- La nouvelle réglementation acoustique suivant arrêté du 30/06/99 relatif aux caractéristiques acoustiques des bâtiments d'habitation
- Les règlement de sécurité contre l'incendie selon le classement du bâtiment projeté ou réhabilité

- La réglementation concernant l'accessibilité des bâtiments aux personnes à mobilité réduite
- La réglementation applicable en matière de sauvegarde et d'amélioration de l'Environnement
- Les réglementations particulières propres aux Collectivités Territoriales
- Le Code de la Construction et de l'Habitation
- Le Code de l'Urbanisme
- Le Code du Travail
- Le Code Civil

L'exécution des travaux annexes et connexes aux travaux du présent lot ainsi que l'exécution des travaux de substitution, devront répondre aux prescriptions des D.T.U., normes et autres textes réglementaires qui leur sont applicables.

L'ensemble des travaux sera régi par les prescriptions, règles et documents généraux d'ordre technique ou administratif en vigueur à la date de la remise de l'offre.

Le présent document fixe le principe des travaux à réaliser mais n'est pas limitatif, il inclut sans exception, ni restriction, la totalité des travaux nécessaires à un parfait achèvement même ceux non explicitement décrits mais reconnus indispensables à une réalisation conforme aux règles de l'art.

1.3 DEMARCHE HQE

Bien que ce chantier relatif au transfert des activités du pôle FPE dans l'aile de médecine ne soit pas réalisé dans le cadre d'une démarche stricte HQE, il est précisé une volonté de respecter à minima les notions suivantes :

1.3 1 CHANTIER PROPRE

Sans objet

1.3 2 ETANCHEITE A L'AIR

Sans objet

1.3 3 MATERIAUX ET ECO-LABELS

Sans Objet

2. PRESCRIPTIONS PARTICULIERES

2.0 INSTALLATION DE CHANTIER

2.0.1 CLOISONS PROVISOIRES DE CONFINEMENT

Sans Objet

2.0.2 TAPIS DE SOLS ANTI POUSSIÈRES

L'entreprise dans le cadre de son marché devra la mise en place de tapis de sol anti-poussières à feuilles jetables Larg 90 cm x 120, le remplacement quotidien des films adhésifs. Ces protections seront disposées à chaque entrée de service depuis les couloirs RDC et étage.

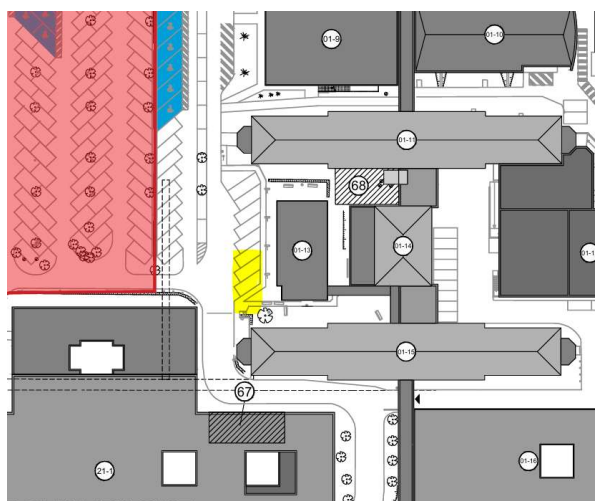
- Capteur de poussière à feuilles jetables pour zones stériles et propres
- Essentiel pour protéger les salles sensibles aux bactéries
- Tapis facile à mettre en place et les feuilles s'enlèvent une à une
- Tapis disponible en 4 dimensions différentes
- Épaisseur des feuilles de 60 µ

Localisation :

Toutes les entrées RDC et étage

2.0.3 ZONE STOCKAGE ET STATIONNEMENT CHANTIER

L'entreprise dans le cadre de son marché devra la mise en place de barrières HERAS avec portillon fermé à cadenas à code en vue de créer une zone de stationnement et de stockage . L'entreprise devra également toutes les sujétions notées et prévues dans la Note d'Organisation du chantier (pièce annexe au DCE) notamment la signalétique de sécurité (port du casque et des EPI , mise en place de bennes de chantier , extincteurs zones travaux).



2.0.4 OUVERTURE DES PORTES DEPOSE DES SERRURES ET CYLINDRES

L'entreprise dans le cadre de son marché devra l'ouverture de toutes les portes, l'enlèvement des serrures à codes pour accès à tous les locaux. Il est précisé que de nouveaux cylindres seront remis en place (voir article en fin de chapitre) .

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

Dans le cadre de son marché l'entreprise devra la modification de la porte d'entrée du RDC afin qu'elle devienne l'entrée du chantier.

Localisation :
Tous les locaux concernés par les travaux +
Porte entrée RDC **B21115**

2.1 TRAVAUX PREPARATOIRES - PURGE NETTOYAGES - DEPOSE DEMOLITIONS

2.1.1 TRAVAUX PREPARATOIRES PURGES ET NETTOYAGES

L'entreprise dans le cadre de son marché devra l'enlèvement de tous les mobiliers, paillasses, meubles, étagères (liste non limitative) . L'entreprise afin de bien comptabiliser les travaux à réaliser devra réaliser une visite des lieux avant la remise de son offre

Localisation :
Tous les locaux concernés par les travaux, selon plan DCE et selon visite des lieux
COMPRIS paillasses zone vestiaires RDC B2118 B21119 B21110 B21111 B21118 B21119.

2.1.2 DEPOSE PERCEMENTS DEMOLITIONS

L'entreprise dans le cadre de son marché devra toutes les démolitions de cloisons dépose de portes intérieures , portes double CF, percements de porte pour création de bureaux et de TOIL PMR . Dépose des menuiseries extérieures bois secteur SRR pédiatrique RDC. Dépose des stores abîmés et non conservés. Evacuation des gravois en décharge. L'entreprise devra toutes les reprises, bouchements, reprises en plâtre afin d'assurer un support propre pour mise en peinture. L'entreprise afin de bien comptabiliser les travaux à réaliser devra réaliser une visite des lieux avant la remise de son offre.

Localisation :
Tous les locaux concernés par les travaux, selon plans DCE parties Ailes de médecine et ex SSR pédia et selon visite des lieux.

2.1.3 DEPOSE SIGNALETIQUE MURALE

L'entreprise dans le cadre de son marché devra la dépose de toute la signalétique murale. Rebouchage des trous.

Localisation :
Tous les locaux concernés par les travaux selon plan DCE et selon visite des lieux.

2.2 MENUISERIES EXTERIEURES

2.2.1 MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM

L'entreprise dans le cadre de son marché devra la fourniture et pose de menuiseries extérieures réalisées en profilés aluminium à rupture de pont thermique avec système anti-

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

dégondage, de sections, formes et profils appropriés et comportant toutes feuillures, rainures, gorges, recouvrements, tapée de doublage ...etc., nécessaires, compris pose d'entrées d'air auto réglable selon dispositions du lot ventilation .

Profilés :

- Profilés tubulaires multi chambres de 65 mm d'assise.
- Les profilés utilisés seront réalisés en alliage d'aluminium 6060 T5 extrudés selon la norme NFA50 710 ou DIN 17 615. Ils ne devront pas laisser apparaître de stries de filage.
- Assemblage des profilés tubulaires du dormant et de l'ouvrant en coupes d'onglets au moyen d'équerres en alliage d'aluminium épousant la forme des tubulures. L'assemblage est fait par sertissage ou goupille selon la section du profilé utilisé, assurant ainsi un auto-serrage. Il est renforcé par l'injection entre la toile des profils et les équerres d'une colle bi-composant, exempt de solvant, à base de polyuréthane.

Types d'ouvrants :

- Ouvrants visibles, oscillant battant à la française et OB

Caractéristiques :

- Finitions : Aluminium laqué de teinte RAL sur l'ensemble du projet
- Classement AEV minimum des menuiseries : A*2 E*4 V*A2 (DTU 36.5 P3 / NFP 20-202-3).
- Tous les vitrages répondront aux exigences en termes de sécurité des personnes et des biens.

Les exigences thermiques, acoustiques et sismiques générales indiquées devront être respectées et prises en compte pour le choix des vitrages.

Référence de qualité :

Les vitrages utilisés devront bénéficier de la certification CEKAL.

Les profilés devront porter la marque de qualité NF-CSTB Profilés en aluminium à rupture de pont thermique.

Conformité aux normes XP P 24-400 pour les profils et XP P 24-401 pour les fenêtres.

Coordination des prestations :

L'entreprise devra dans le cadre de son marché, l'étude de mise en place de ces menuiseries, le relevé sur site, les plans d'exécution pour validation du maître d'œuvre et bureau de contrôle, tous les travaux d'adaptation sur site notamment ceux destinés à assurer et garantir la parfaite étanchéité (aplats, traitement et réfection du rejingot ...).

Localisation :

Tous les locaux concernés par les travaux et selon plans DCE SSR pédiatrique RDC .

2.2 2 REMISE EN ETAT DE FENETRES BOIS

L'entreprise dans le cadre de son marché devra la remise en état de fonctionnement des anciennes fenêtres bois ouvrant à la française ou par guillotine disposées au RDC et étage de l'aile de médecine. L'entreprise avant la remise de son offre devra apprécier les travaux à réaliser lors d'une visite. Les travaux comprendront le remplacement du vitrage si cassé rayé ou abîmé , le remplacement des organes de manœuvre et de fermeture.

Localisation :

Tous les locaux concernés par les travaux RDC et étage de l'aile de médecine.

2.2 3 MISE EN PLACE GRILLES AERATION

L'entreprise dans le cadre de son marché devra la pose des grilles fournies par le lot ventilation ainsi que toutes les dispositions de finition soignée. Ces travaux se feront en lien direct avec le lot VENTILATION .

Localisation :
RDC vestiaires pôle FPE.

2. 3 MENUISERIES INTERIEURES

2.3 1 CLOISONS INDUSTRIALISEES EN ALUMINIUM

L'entreprise dans le cadre de son marché devra la fourniture et la pose de cloisons aluminium répondant aux caractéristiques suivantes :

Cloison démontable aluminium à couvre-joints de 77 mm d'épaisseur.

- Toute hauteur à vérifier sur site lors de la visite des locaux
- Profils aluminium : anodisé argent ou laqués RAL gris 7016.
- Configurations : pleines et ou vitrées sur allège selon plans.
- Lisses hautes, lisses basses et couvre-joints de 26 x 1,5 mm.
- Parcloles simple vitrage, double vitrage en aluminium ou PVC.
- Huisseries carrées ou arrondies, paumelles réglables et réversibles en applique.
- Angles droits carrés ou arrondis, angles variables 2 ou 3 directions, angles en T.
- Terminaisons baie libre plate ou demi-lune.
- Goulottes électriques avec séparateurs de câbles.
- Modules pleins : deux parements en mélaminé ou tôle RAL 7016. Isolation acoustique par laine minérale de 45 mm.
- Modules vitrés double vitrage

Multiplés choix de sablages, vitrophanie.

- Joints de vitrage: gris.
- Portes battantes :
 - Porte en verre trempé de 8 ou 10 mm d'épaisseur.
- Accessoires :
 - Stores à lames horizontales sur les parties vitrées .
 - Intégration d'interrupteurs dans les montants d'habillage.
 - Paumelles et ferme-porte invisibles.
- Affaiblissement acoustique :
 - Cloison pleine : R W = de 42 à 48 dB.
 - Degré coupe feu requis = ½ heure

Localisation :
Tous les locaux concernés selon plans DCE.

2.3 2 PORTES INTERIEURES

Note importante sur le stockage :

Les huisseries, bâtis, portes et blocs-portes doivent être stockés dans un local hors d'eau, ventilé et à l'abri projections diverses et des travaux liés aux co-activités (transpalettes, échelles...) DTU 36.2 § 5.3.1.

Ce local de stockage doit être sain, sec et ventilé. Les mêmes précautions doivent être prises lors des stockages temporaires près des lieux de mise en œuvre.

Si les portes et blocs-portes sont appelés à rester en stock plus d'un mois, il faut les stocker dans un local spécifique dont les conditions hygrothermiques de celui-ci doivent être aussi proches que possible de celles prévisibles des locaux en service. DTU 36.2 § 5.3.1.
Le stockage doit être effectué à plat, sur des dispositifs ne risquant pas de les déformer ou verticalement suivant nos prescriptions. Les piles doivent être protégées sur la partie supérieure et positionnées de façon à permettre une circulation d'air entre elles et dégagées du sol. DTU 36.2 § 5.3.2.

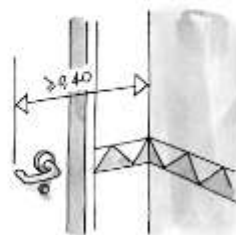
Note importante sur la planéité des ouvrants :

La porte est considérée comme satisfaisante si le gauchissement n'excède pas 6 mm et si la plus grande flèche mesurant la concavité des montants et des traverses n'excède pas 6 mm pour les montants et 2 mm pour les traverses. NF P 23-304 §5.3.
Il convient de vérifier les tolérances sur les ouvrages qu'après stabilisation de l'atmosphère des locaux en service, soit en pratique, après deux mois d'occupation. DTU 36.2 § 8.1.3

Note importante sur l'accessibilité :

- Les **poignées** que l'on peut manœuvrer en laissant « tomber la main » sont celles qui conviennent le mieux. Les poignées « bouton » sont à éviter car difficilement manœuvrables par une personne ayant des difficultés de préhension.

Il est important que le **système de détection** soit réglé de façon à commander l'ouverture suffisamment tôt pour que l'utilisateur n'ait pas à s'interroger sur la façon de s'y prendre pour manœuvrer la porte. Un dispositif de sécurité doit permettre d'éviter, pendant son franchissement, tout contact entre la porte et l'utilisateur ou son aide technique.



ENSEMBLE SUR ROSACES RALLONGEES

Afin de répondre aux réglementations d'accessibilité (s'assurer du respect de la cote de 400 mm de déport) il sera mise en place des ensembles de rosaces simples inox contre coudés version rallongées spéciale. Inox AISI 304. Finition satinée, béquille diam 19 mm, rosace diam 53 mm x 10 mm. Carré de 8 mm avec support inox. Fixations invisibles par vis bois ou traversantes.

Fourniture et pose de blocs porte bois âme pleine 73/204 ou 83/204 à disposer dans cloison sèche à plaques de plâtre classées EI60, d'épaisseur mini 72/36 mm. Cadre en bois exotique ou européen.

Porte 1 vantail selon plans.

Huissierie en tôle d'acier d'épaisseur 15/10, feuillure avec joint d'étanchéité à l'air et joint intumescent.

Épaisseur 40 mm, joint intumescent en traverse haute.

Largeur de passage 840 qui permet 770 mm de passage libre. Nota en cas de porte PMR mise en place de ferrage adapté type INVISIO pour gâner 12 mm en largeur de passage libre réel.

Quincailleries :

Joint d'étanchéité à l'air en feuillure d' huisserie

Serrure un point axe à 120 mm

Serrure multipoints standard

Paumelles

* paumelles et fiches rendues inoxydables

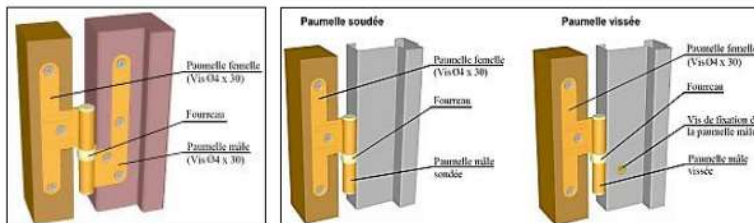
* 3 paumelles au minimum pour les vantaux dont la largeur est inférieure ou égale à 830 mm

* 4 paumelles au minimum pour les vantaux de largeur supérieure

* paumelles surdimensionnées sur la hauteur

* dans le cas de portes à 2 vantaux inégaux, le nombre de paumelles par vantail sera déterminé par le vantail le plus grand

* pose selon prescription du fabricant



Béquilles doubles inox sur rosaces rondes :

* inox 304

* finition inox satiné

* épaisseur inox 1.2 mm

* diamètre béquille 19 mm

* ressort de rappel

* double rosace solidaire de la béquille

* carré de 7 mm carré fendu

* support de carré en laiton

* fixations invisibles par vis bois ou traversantes

* conforme à la norme EN1906

* résistance GRADE 4 suivant norme EN 1906 (durabilité +200 000 cycles)



* Ferme-Portes Série 647 CE BRICARD ou équivalent ou nécessaire

Localisation :

Toutes les portes créées et ou remplacées pare flamme ½ heure équipées de ferme porte.

83/204 en création de bureau pare flamme ½ heure équipées de ferme porte.

93/204 TOIL PMR et TOIL PUBLIC pare flamme ½ heure équipées de ferme porte.

2.3.3 BOUCHEMENTS DIVERS

Dans le cadre de son marché, l'entreprise devra après dépose des portes intérieures réaliser un bouchement sous la forme d'un doublage placo sur rail isolé laine minérale avec parements plaques de plâtre standard, finitions bandes et joints selon les préconisations du fabricant.

Localisation :

Tous les locaux concernés par les travaux et selon visite des lieux.

2.3.4 PLINTHES BOIS

Dans le cadre de son marché, l'entreprise devra la fourniture et la pose de plinthes bois 8 cm à peindre au droit des doublages créés et bouchements. La finition sera soignée.

Localisation : En finition basse des doublages et ou nécessaire

2.3.5 PROTECTION DE PORTE

Fourniture et pose d'une protection de porte PVC en remplacement de celle abîmée ou en création de TOIL PMR comprenant :

- * la dépose de la plaque abîmée
- * la préparation du support
- * plaques de parement en PVC rigide antichoc, matériau finement grainé (anti-rayure), stable aux UV, non poreux, teinté dans la masse
- * découpe sur mesure, compris découpe au niveau des quincailleries
- * pose par collage suivant prescriptions du fabricant, sur toute la largeur du vantail, en conservant un retrait de 15 mm par rapport aux chants du vantail dans le cas de porte ouvrant à la française, suivant prescriptions du fabricant
- * hauteur de façon générale : 1,00 m
- * classé au feu B-s2, d0
- * épaisseur des plaques : 2 mm au minimum
- * coloris : teinte à définir

Localisation : Portes TOIL PMR TOIL PUBLIC et ou abîmées (à voir sur place lors de la visite) .

2.3.6 PROTECTION MURALE AU DOS DES POINTS D'EAU

Doublage des murs pour protection au dos des points d'eau, ouvrage complet comprenant notamment :

- * panneaux stratifiés massifs ép. 4 mm, décor sur 1 face
- * chants droits
- * noyau blanc ou noir ou marron au choix de l'architecte
- * découpe, compris ponçage des chants
- * pose au-dessus de la plinthe carrelée
- * hauteur 600 mm
- * joint silicone transparent en périphérie

Localisation :

Au droit de l'évier sur meuble crée dans la salle détente du centre de santé sexuelle étage 1

2.3.7 POIGNEES DE PORTE - SERRURES – VENTOUSES- FERME PORTE

Dans le cadre de son marché, l'entreprise devra le remplacement de toutes les serrures de tous les locaux avec fourniture de trois clés + 3 pass général ouvrant toutes les portes.

L'entreprise dans le cadre de son marché devra le remplacement des cylindres en place par un nouveau avec trois clés.

L'entreprise doit afin de remettre une offre cohérente et en lien avec les attentes effectuer une visite des lieux avant remise de son offre.

L'entreprise dans le cadre de son marché devra la mise en place de nouvelles serrures avec 1 clé type pass identique pour tous les TOIL condamnés fermés sur les plans.

L'entreprise devra la mise en place de nouvelles serrures avec clés pour tous les rangements anciens vidoirs/rangements.

L'entreprise dans le cadre de son marché devra la fourniture et pose de ferme porte aux locaux conservés et classés à risques

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

Localisation :
Tous les locaux concernés

Dans le cadre de son marché, l'entreprise devra la fourniture et pose sur portes existantes d'une serrure électrique ou d'une ventouse de type 500 kg1/3 2/3 ou centrale compris toutes les sujétions d'adaptation. Fourniture et pose de boutons poussoirs pour ouverture de la porte . Fourniture et pose d'une poignée intérieure pour sortir. Quincailleries poignée inox, résistance GRADE 4 suivant norme EN 1906 (durabilité +200 000 cycles) Ferme-Portes Série 647 CE BRICARD ou équivalent. Cette prestation devra se réaliser en étroite collaboration avec le lot ELECTRICITE.

Localisation :
Deux entrées du vestiaires pôle PFE RDC (portes existantes) .

2.3.8 PATERE NYLON 65 X 73 MM

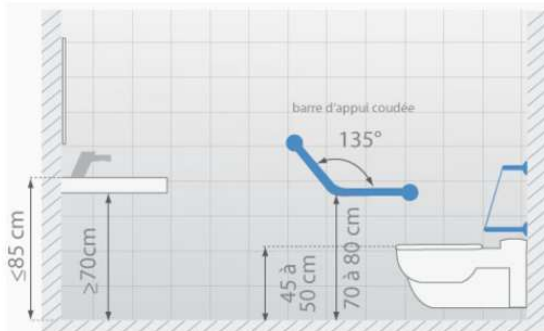
Patères à disposer dans les bureaux en nylon. Fixations invisibles coloris respectant le contraste visuel PMR.



Localisation : Deux unités par bureau quatre lorsque deux postes de travail sont prévus .

2.3.9 ACCESSOIRES PMR

RAPPEL



Dans le cadre de son marché , l'entreprise devra aux endroits nécessaires la fourniture et pose de :

Poignée de maintien en Nylon

Nylon Care Poignée de maintien, 360 x 360 mm, 90°, en nylon, tube lisse, coloris palette (attention contraste à respecter dans les TOIL PMR) , Ø 34 mm, avec noyau continu en acier anti-corrosif, installation à gauche ou à droite, avec rosaces en matériau composite, plastique renforcée de fibres de verre, Ø 70 mm pour fixation invisible, vis en inox.

Livré avec vis inox TORX 6 x 70 mm et chevilles pour matériaux de construction pleins.



Barre d'appui rabattable :

Barre d'appui en nylon. Tube lisse, coloris palette (attention contraste à respecter dans les TOIL PMR) Ø 34 mm, avec noyau continu en acier anti-corrosif, en position relevée saillie de 220 mm, avec système de freinage réglable, installation à gauche ou à droite, munie d'une plaque de montage en nylon avec renfort acier à trois points de fixation, fixation invisible, charge maximale 100 kg.

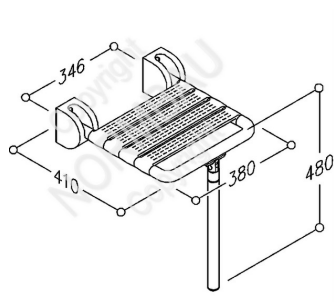


Mêmes caractéristiques techniques que les barres d'appui ci-dessus coloris palette (attention contraste à respecter dans les TOIL PMR), avec pied escamotable sur charnière en nylon avec renfort acier, butoir réglable en hauteur à l'extrémité du pied.



Siège de douche rabattable avec pied escamotable 380 x 410 x 480 mm

En nylon, coloris..., Ø 34 mm, avec noyau continu en acier anti-corrosif, assise en nylon, charnières renforcées d'un noyau acier, muni d'un pied escamotable avec renfort acier, butoir réglable en hauteur à l'extrémité du pied, avec système de freinage réglable. Le siège est automatiquement maintenu en position relevée et a une saillie de 130 mm, fixation invisible. Le siège de douche est prévu pour une fixation sur maçonnerie, béton ou sur cloison légère avec renfort en bois dur de 20 mm d'épaisseur minimum. Le pied escamotable assure une meilleure répartition de la charge. Vis et chevilles non fournies.



Porte rouleau Nylon :

Porte rouleaux en nylon de dimensions 125 x 160 mm à fixations invisibles. coloris palette (attention contraste à respecter dans les TOIL PMR)



Ensemble brosse WC en nylon :

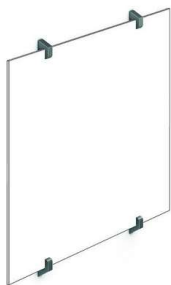
Ensemble brosse nylon avec protection antibactérienne intégrée 512 x 148x 135 mm Antibac ou équivalent. Hauteur totale 512 mm, en nylon, coloris palette (attention contraste à respecter dans les TOIL PMR) ..., porte-brosse orientable et amovible pour l'entretien, avec cavité pour produits désinfectants, forme conique permettant un rangement plus facile de la brosse, avec manche long et extrémité ergonomique pour une meilleure préhension, avec brosse noire interchangeable, fixation invisible.

Livrée avec vis inox $\varnothing$ 5 x 80 mm et chevilles pour matériaux pleins.



Miroir :

Miroir 50 x 69 x 25 mm, en aluminium, revêtement thermolaqué anti-rayure, avec protection antibactérienne intégrée (sauf noir carbone 091), livrable en coloris Cavere, pour miroirs de 4 - 6 mm d'épaisseur, jeu de quatre supports pour un miroir, avec dispositif anti-glisse pour miroir, fixation invisible, livraison avec vis inox TORX $\varnothing$ 5 x 60 mm et chevilles pour matériaux de construction pleins.



Localisation : Selon plan DCE pour tous les TOIL remis en état , TOIL créés

2.3 10 PLACARD

Fourniture et pose d'une façade de placard de type coulissant Acier avec panneau mélaminé 10 mm teinte unie blanc perlé.

Elle sera équipée de 4 freins positionneurs par placard et de roulettes basses équipées d'un système anti-déraillement.

Des butées en feutre ou caoutchouc seront appliquées sur les murs au contact des portes.

Fourniture et pose d'étagères bois en finition stratifié blanc posées sur crémaillères aluminium laqué blanc .

Nb d'étagère sur la hauteur : 5

* étagères ép 18 mm minimum à adapter suivant la portée

* toutes dispositions sont prises pour positionner les renforts nécessaires aux étagères afin d'éviter tous phénomène de fléchissement, montant séparatif pré-percé pour les portées supérieures à 1.30 m

Localisation : **B21222**

2.3 11 COFFRES ET GAINES

L'entreprise dans le cadre de son marché devra la réfection des coffres et gaines dans tous les sanitaires destinés à être conservés en état de fonctionnement. La prestation comprend la réfection du coffre ou son remplacement par un nouveau coffre en bois permettant la maintenance soit avec trappe de visite, soit démontable. L'entreprise afin de bien apprécier les travaux à réaliser devra réaliser une visite des lieux avant de remettre une offre de prix .

Localisation :

Tous les locaux concernés par la remise en état de fonctionnement des TOIL et ou sanitaires.

2.3 12 MAIN COURANTE

L'entreprise dans le cadre de son marché devra la fourniture et pose de main-courante tubulaire de 40 mm de Ø alliant les finitions décoratives contemporaines à la facilité d'entretien de modèle Acrovyn ou présentant les mêmes caractéristiques.

- ◆ Main-courante lisse et ergonomique de 40 mm de Ø coloris palette (attention contraste à respecter dans les TOIL PMR)
- ◆ Disponible dans une gamme de finitions contemporaines
- ◆ Profilé filant en aluminium pour un maintien stable et durable
- ◆ Plusieurs consoles au choix

- ◆ Installation possible sur les murs courbes (rayon 1m min.)



RAPPEL réglementation

- être située à une hauteur comprise entre 0.80 et 1.00 m mesurée depuis le nez de marche. Toutefois, lorsqu'un garde-corps tient lieu de main courante, celle-ci devra être située pour des motifs de sécurité à la hauteur minimale requise pour le garde-corps ;
- se prolonger horizontalement de la longueur d'une marche au-delà de la première et de la dernière marche de chaque volée sans pour autant créer d'obstacle au niveau des circulations horizontales.
- être continue, rigide et facilement préhensible. Dans les escaliers à fût central, une discontinuité de la main courante est autorisée dès lors que celle-ci permet son utilisation sans danger et que sa longueur est inférieure à 0.10 m ;
- être différenciée de la paroi support grâce à un éclairage particulier ou un contraste visuel.

Localisation :

Escalier central pose sur murs coté ext selon visite des lieux.

2.3 13 MISE AUX NORMES GARDES CORPS

L'entreprise dans le cadre de son marché devra la mise aux normes des gardes corps existants en ferronnerie. Cette mise aux normes consistera à poser des plaques translucides sur les volées ép 3 mm minium .

Localisation :

Mise aux normes escaliers central et secondaire

2.3 14 RENFORTS DANS CLOISONS ET OU DOUBLAGES

L'entreprise dans le cadre de son marché devra la mise en place de renforts au droit des appareils sanitaires et accessoires PMR selon plan DCE. Choix du renfort et des fixations en fonction des équipements et de la localisation.

Localisation :

Sanitaires conservés, TOIL PMR crée

2.3 15 BAGUETTES MOULURES BOIS DE FINITION

L'entreprise dans le cadre de son marché devra toutes les moulures bois baguettes bois Permettant une parfaite finition des ouvrages créés ou réhabilités.

Localisation :

Tous les locaux concernés par les travaux et selon visite des lieux.

2.3 16 STORES

L'entreprise dans le cadre de son marché devra la fourniture et pose de stores enrouleurs intérieurs de type "Écran Clip Box" à entraînement latéral. Avec coffre 54 x 59 extrudé et laqué. Sans guidage. Tube d'enroulement Ø26 mm en aluminium extrudé. Lame finale 16 x

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

16 en aluminium extrudé et laqué. Manipulation par chaînette avec poids tendeurs. Tissu Par soleil
Elysée, M1 non feu, 220 Gr/m².

Teinte tissu : Elysée 18.
Teinte armature : Blanc RAL 9016.

Localisation :
Selon plan DCE
B21231 B21235.

2.3 17 CONDAMNATION DE PORTES

L'entreprise dans le cadre de son marché devra la condamnation des portes ou indiqué sur les plans comprenant la suppression de la serrure existante et autres accessoires, condamnation par fermeture et pose d'une rosace aveugle :

- Fonction: Aveugle (sans trou)
- Convient pour: Portes de maison, Portes de bureau, Portes de bloc opératoire, Portes à cadre profilé, Cadres de porte tubulaires
- Design: Rosace aveugle
- Matière: Acier inoxydable A2, 1.4301
- Niveau de brillance: Mat

Localisation :
Selon disposition des plans DCE .

2.3 18 PROTECTION MURALE PVC

Fourniture et panneaux hydrofuges en assemblage rainure et languette fini par un bord arrondi ne nécessitant aucun profilé.



Les panneaux sont fabriqués de manière unique avec un support composite hydrofuge sur lequel est collé, avec une colle Polyuréthane (PUR) très résistante à l'eau et aux températures élevées, d'un côté un stratifié haute-pression (HPL de type HGP) décoratif et texturé conforme à la norme Européenne EN438 et ISO 4586 et de l'autre côté un stratifié haute-pression de contre-balancement de couleur neutre (HPL blanc ou gris de type VGP).

Pose selon instructions de montage et préconisations du fabricant.
Les panneaux doivent toujours être installés à l'aide de la colle et du joint d'étanchéité coloré Complete. La colle doit être posée en cordon au dos des panneaux, dos qui doit être propre, sec et exempt de poussière, d'huile et de graisse.

Teinte et décor : A présenter au maître d'œuvre pour choix coloris palette (attention contraste à respecter dans les TOIL PMR)

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

Localisation :

TOIL PMR **B21205** , TOIL PUBLIC créés **B21227** , **B21109** (douche crée) .

2.3 19 SIGNALISATION – LOGOS

L'entreprise dans le cadre de son marché devra la fourniture et pose de tous les pictogrammes à disposer sur le TOIL PM , TOIL SSR pédiat , placards et rangements **B21112 B2113 B21229 B21237 B21227** (toil public) **B21109** (douche crée) , escaliers secondaires ,

- Matériau : PVC gravé semi-rigide (appelé gravoply), très résistant à des températures comprises entre 0 et +60°C.
- Dimensions : 100 x 100 mm.
- Épaisseur : 1,6 mm.
- Aspect : Satiné avec traitement antireflet.
- Couleurs : coloris palette (attention contraste à respecter dans les TOIL PMR)
- Mode de fixation : Adhésif double face préinstallé



400 x 300

Localisation :

Locaux vestiaires , escaliers , locaux réservés au Personnel , TOIL PMR et TOIL PUBLIC WC

2.3 20 MEUBLE BOIS CACHE TUYAUX

L'entreprise dans le cadre de son marché devra la réalisation d'un meuble en stratifié avec portes pour cacher et interdire l'accès aux vannes des fluides médicaux situés dans le dégagement de l'étage 1 . Fermeture à clés. Teinte du stratifié à définir avec le maître d'œuvre. Dimensions à prendre sur place.

Localisation :

Dégagement étage 1 au droit des vannes de fluides médicaux + SSR pédiatrique **A57134**.

2.4 PLATRERIE

2.4 1 REMANIAGE PLAFOND EXISTANT

Dans le cadre de son marché, l'entreprise devra le remaniage du plafond existant avec remplacement des dalles abimées et/ou tachées. L'entreprise doit afin de remettre une offre cohérente et en lien avec les attentes effectuer une visite des lieux avant remise de son offre.

Dans le cadre de son marché l'entreprise devra un remaniage et vérification remplacement de dalles si besoins suite à la mise en place par le lot ventilation d'un groupe de ventilation en plénum et suite à la mise en place de gaines dans les faux plafonds du vestiaires du pôle FPE (RDC) .

Localisation :

Tous les locaux concernés . Visite sur place à prévoir pour apprécier l'étendue des travaux à réaliser .

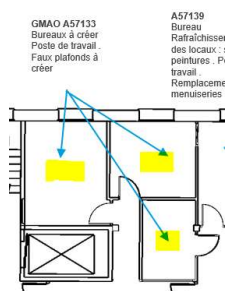
2.4 2 PLAFOND DALLES 60X60

Dans le cadre de son marché, l'entreprise devra la fourniture et la pose de plafond à dalles 600 x 600 démontable de type ARMSTRONG Bioguard acoustic OP ossature semi-apparente.

- Ossature primaire ou secondaire à fixer sur plafond ou dalle existante 520 du sol fini
- Bord : Board ossature de 24 mm
- Epaisseur 20 mm
- Utilisation sûre avec des désinfectants
- ISO 3 en accord avec la Norme EN ISO 14644-1
- Absorption acoustique améliorée (aw 0.95) et hydrofugation
- Classe microbiologique M1 répondant aux critères de zone 4 comme définis par la norme NF S 90-351:2013
- Teinte blanc
- Classement FEU Euroclasse A2-s1, d0 en accord avec EN 13501-1
- Compris sujétions d'encastrement des équipements et luminaires
- Compris sujétions de collage dans les secteurs dits sensibles (risque aspergillaire)

Localisation :

Tous les locaux concernés par la mise en place d'un nouveau faux plafond dont le SSR pédiatrique RDC



+ en remplacement des dalles abîmées au RDC et étage de l'aile de médecine . Visite sur place à prévoir pour apprécier l'étendue des travaux à réaliser .

2.4 3 CLOISONS PLAQUES DE PLATRE

Dans le cadre de son marché, l'entreprise devra la fourniture et pose de cloisons vissées sur ossature métalliques 98/48 . Les cloisons seront du type Placostil® 98/48 de Placoplatre® ou similaire et constituées de la façon suivante :

- Ossature métallique constituée de rails R 48 (70, 90, 100) et de montants M 48 (70, 90, 100) en acier galvanisé d'épaisseur nominale 6/10e, simples ou doublés dos à dos, disposés à entraxe 0,60 m ou 0,40 m,
- Chaque parement sera constitué de deux plaques standard
- Avec laine minérale PAR
- Avec renforts au droit des appareils sanitaires ou accessoires PMR

Les joints seront traités selon les recommandations du fabricant .La mise en œuvre sera conforme au DTU 25.41 et aux recommandations de la société Placoplatre. Les huisseries seront posées à l'avancement. Les huisseries métalliques seront du type pour cloison sèche avec oméga de fixation.

Localisation :

Toutes les cloisons créés selon plan DCE

2.4 4 DOUBLAGES PLAQUES DE PLATRE

Dans le cadre de son marché, l'entreprise devra la réalisation de doublages collés ou sur rails métalliques et constituées de la façon suivante :

- Ossature métallique constituée de rails et de montants en acier galvanisé d'épaisseur nominale 6/10e, simples, disposés à entraxe 0,60 m ou 0,40 m,
- Chaque parement sera constitué de deux plaques standard
- Avec laine minérale PAR
- Avec renforts au droit des appareils sanitaires ou accessoires PMR

Les joints seront traités selon les préconisations du fabricant . La mise en œuvre sera conforme au DTU 25.41 et aux recommandations du fabricant. Les huisseries seront posées à l'avancement. Les huisseries métalliques seront du type pour cloison sèche avec oméga de fixation.

Localisation :

Dans tous les locaux dont les parements sont abîmés : **B21206 B21222**

Suite à la dépose de meubles si parements restent abîmés et ou nécessaire . Visite sur place à prévoir pour apprécier l'étendue des travaux à réaliser .

2.4.5 BOUCHEMENTS DIVERS

Dans le cadre de son marché, l'entreprise devra après dépose des portes intérieures réaliser un bouchement sous la forme d'un doublage placo composé de la manière suivante :

- Ossature métallique constituée de rails et de montants en acier galvanisé d'épaisseur nominale 6/10e, simples, disposés à entraxe 0,60 m ou 0,40 m,
- Chaque parement sera constitué de deux plaques standard
- Avec laine minérale PAR

Les joints seront traités les préconisations du fabricant. La mise en œuvre sera conforme au DTU 25.41 et aux recommandations du fabricant. Les huisseries seront posées à l'avancement. Les huisseries métalliques seront du type pour cloison sèche avec oméga de fixation.

Localisation :

Tous les bouchements selon plan DCE et en bouchement des gaines et coffres abîmés dans les TOIL destinés à être remise en état de fonctionnement .

2.5 TRAVAUX DIVERS

2.5.1 PORTE AUTOMATIQUE

Dans le cadre de son marché, l'entreprise devra l'enlèvement de la cloison vitrée et la pose d'un cache anti pince doigts. Système et solution à faire valider par le maître d'œuvre et bureau de contrôle.

Localisation :

Porte PORTALP automatique de l'étage de l'aile de médecine

2.5.2 DETALONNAGE DE PORTES

L'entreprise dans le cadre de son marché devra le détalonnage des portes existantes et destinées à être conservées. Cette prestation comprend :

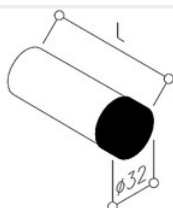
- ◆ Relevé des altimétries avec le lot peinture et revêtements de sol
- ◆ Proposition de méthodologie de détalonnage qui devra être validée par le maître d'ouvrage maître d'œuvre et bureau de contrôle . Attention à la notion des portes coupe feu qui ne pourront être modifiées , rabotées ..
- ◆ La réalisation des travaux en tenant compte de l'aspect hygiène et propreté des lieux , les travaux poussiéreux seront réalisés en dehors des locaux occupés , en activité .

Localisation :

Tous les locaux concernés par les travaux de réhabilitation et selon demandes du lot ventilation .

2.5.3 ARRET MURAL

Fourniture et pose d'un arrêt mural en nylon coloris à définir et polyuréthane noir , fixation invisible antivol L = 85 mm.



Localisation :
Création de bureaux et ou nécessaires

2.5.4 TABLETTE BOIS

Fourniture et pose d'une tablette bois en finition stratifié blanc posées sur crémaillères aluminium laqué blanc .
Dimensions 1,2 x 0,30

- * étagères ép 18 mm
- * toutes dispositions sont prises pour positionner les renforts nécessaires aux étagères afin d'éviter tous phénomène de fléchissement, montant séparatif pré-percé pour les portées supérieures à 1.30 m

Localisation :
KITCH centre de santé sexuelle B21233

2.5.5 EVEIL A LA VIGILANCE ET CONTREMARCHES

Fourniture et pose revêtement de sol collé conforme à la réglementation permettant l'éveil à la vigilance à 50 cm de la première et dernière marche avec contraste visuel .

L'entreprise dans le cadre de son marché devra la fourniture et la pose de nez de marche extérieur à visser pour créer un contraste. Teinte jaune pour les personnes malvoyantes. Réalisation en tôle ép 2 à 3 mm . A positionner sur la première et dernière marche et d'une hauteur mini de 10 cm .

Localisation : Escaliers central et secondaires

RAPPEL DE LA LOI HANDICAP POUR LA MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE DES ERP

LOI DU 30 NOVEMBRE 2007 R. 111-19-2 ARTICLE 7-1, MODIFIANT L'ARRÊTE DU 01 AOUT 2006 :

« Les nez de marches doivent répondre aux exigences suivantes :

- être contrastés visuellement par rapport au reste de l'escalier,
- être non glissants,
- ne pas présenter de débord excessif par rapport à la contremarche. »

ARRETE DU 8 DECEMBRE 2014 - Arrêté du 8 décembre 2014

- « Les nez de marches répondent aux exigences suivantes :
- être contrastés visuellement par rapport au reste de l'escalier sur au moins 3 cm en horizontal ;
- être non glissants. »

Localisation :
Escalier central et escaliers secondaires .

